

Suite à la publication du document portant résolution de la crise au sein du Mouvement Sunnite (voir Le Pays n°1179 du mardi 2 juillet 1996), nous portons à la connaissance de l'opinion publique ce qui suit : ceux qui connaissent ou veulent savoir sincèrement ce qui se passe dans le Mouvement Sunnite, pourront lire dans son statut à la page 20.

#### TITRE X : Mandats des présidents des bureaux.

**Article 20 :** Le Président national est élu pour un mandat de trois (3) ans lors du congrès. Il est rééligible deux (2) fois et ne peut exercer successivement plus de trois (3) mandats, soit au maximum neuf (9) ans.

**Article 21 :** Le Président régional est élu pour un mandat de deux (2) ans lors de l'Assemblée générale. Il est rééligible deux (2) fois successivement, soit au maximum six (6) ans.

**Article 22 :** Le Président du bureau local est élu pour un (1) an par l'Assemblée générale. Il est rééligible quatre (4) fois successivement, soit au maximum 5 ans.

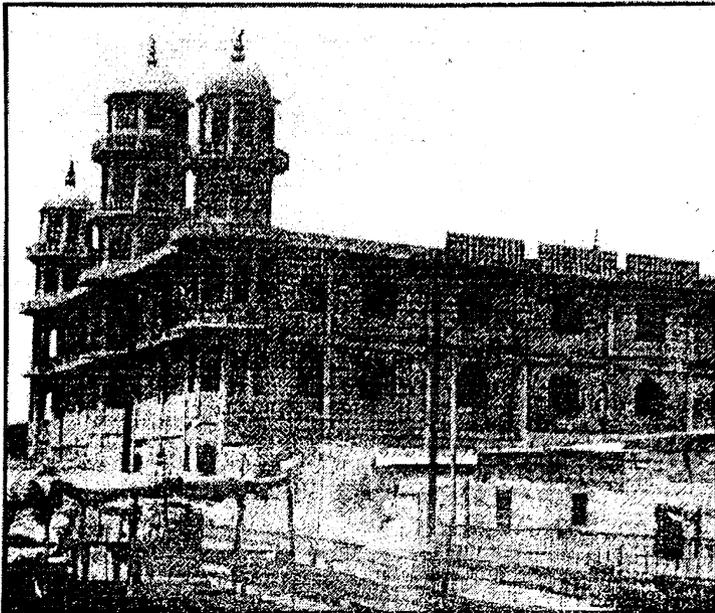
**Article 23 :** Les anciens Présidents sont rééligibles après au moins un mandat exercé par un autre.

La pseudo structure dirigeante du mouvement date du congrès de 1987. Elle a été réélue officiellement en 1990. Le reste du temps, jusqu'à ce jour, les intéressés se sont purement et simplement reconduits, bafouant ainsi les principes élémentaires de la démocratie.

Ce malaise scissionniste grandit jusqu'à atteindre son stade de pourrissement. Un mort et des blessés. Ce fut le déplorable bilan du coup fatal de la Mosquée tristement célèbre du secteur n°28.

Les Autorités prirent leurs responsabilités. La Mosquée centrale de Zanguetouin, celle de vendredi du secteur 10 et celle du secteur n°17 furent fermées. Les musulmans, mortifiés dans le plus profond de leur être, consommèrent avec soumission et constance ce drame jusqu'au début de l'année 1996 où après maintes tractations et de compromis sous la médiation précieuse et significative du frère Oumarou Kanazora entouré de messieurs Ouattara, DGA Sûreté nationale et Diallo Abdoulaye, Diplomate autonome,

nous parvîmes à l'adoption de la résolution publiée dans le journal que nous avons cité plus haut. Les Mosquées furent réouvertes à la grande joie des fidèles et au soulagement des autorités chargées de garantir la paix, la liberté et la sécurité nationale. Nous avons tous cru qu'au-delà de nos querelles internes, partisans et autres considérations périssables de ce monde d'ici bas, la réouverture de



La grande mosquée sunnite à Ouagadougou

nos mosquées était le sommet de toutes nos luttes, quels que soient leurs fonds ou leurs formes (morales ou matériels). Cependant, la convention signée par les 2 parties, en présence des humbles médiateurs, s'est vu vidée de sa substance parce que ne reflétant pas la réalité de la crise.

Cette disposition en son point 4 dit : "Composition de la structure provisoire chargée de l'expédition des affaires courantes en lieu et place du bureau régional de Ouagadougou. 10 membres du côté du bureau, 10 membres du côté de l'imam. A noter que les 10 membres de chaque côté qui seront choisis ne doivent pas être des anciens membres des bureaux du Mouvement Sunnite ou de la Caisse de prêches islamique."

C'est dire que la médiation avait perçu cette lacune qui pourrait porter préjudice à la liberté d'action de la commission et cela ne s'est pas fait attendre car au bout de 4 mois après l'ouverture des mosquées, la commission s'est vu prise entre le marteau et l'enclume. D'un côté, le "Bureau National" et de l'autre la masse des fidèles.

## Au nom de Dieu le Miséricordant

Le Bureau national en question est formé de fidèles issus de toutes les structures du territoire dont quelques membres du Bureau régional de Ouaga. Ceux-là qui ont été à la base de la crise dissidente et qui ont été décriés, désavoués, vomis et remplacés par la commission si ce sont tou-

## MOUVEMENT

Les  
de  
résol  
cris  
volon

Ces 12 personnes dont l'existence dans le Bureau national est controversée sont à l'heure actuelle le dessous de l'après Résolution de la crise. Leurs sbires minoritaires dit "Partisans du Bureau", tentent de faire croire à qui veut les entendre qu'ils sont dans la légalité alors qu'il n'en est rien. Les articles 20 à 23 mettent à nu cette utopie. Pourquoi s'obstinent-ils aveuglément à diriger le Mouvement contre vents et marées. Il y a de quoi s'inquiéter !

"Quiconque veut la puissance ... mais la puissance toute entière est à Dieu vers qui monte la bonne parole.

Et quant à l'oeuvre bonne il l'élève haut. Et quant à ceux qui fomentent de mauvaises actions, à eux dur châtement. Cependant, c'est leur stratagème à eux qui périclité" (Coran 35 verset 10). Notre prophète bien aimé (que la Paix et la bénédiction éternelle de Dieu soient sur lui), a dit : "Il n'est pas des nôtres celui qui brigue un poste de commandement dans ma communauté ... Les prières de celui qui dirige par force les fidèles ne dépassent pas un empan de la main". Pour notre part, nous nous en tenons à la légalité. La disposition a bien voulu souligner le caractère "Anciens membres des bureaux", ce sont ces anciens en question, dépassés par le temps et l'espace qui font fi de leur engagement et trahissent la confiance que leur ont donnée les fidèles. Beaucoup de tentatives de compromis ont été proposées à ces messieurs en vain. Ils répugnent même à nous rencontrer face à face autour du Coran et des Adiths.

jours les mêmes qui doivent diriger les actions de la commission, cela va sans dire que nous nous retrouverons à la case départ. En outre, l'article n°4 du statut stipule que le Coran et les adiths du Prophète Mahomed (Paix et Bénédiction éternelle de Dieu sur lui) constituent les bases essentielles du Mouvement Sunnite.

Cet article est également loin d'être respecté. Les principes statutaires sont bafoués, le Coran et les adiths jetés derrière le dos et les fidèles sont dirigés dans la dictature. Ce sont là les caractéristiques de l'hypocrisie qui frisent l'apostasie. Trois signes les révèlent. Quand ils parlent, ils mentent, ils n'honorent pas leurs promesses et si vous leur faites confiance, ils vous trahissent (Adiths). C'est le malheureux constat que nous faisons sur nos frères égarés "celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle...? Mais, Dieu égaré qui il veut et guide qui il veut, que ton âme ne s'en aille donc pas en regret sur eux : Dieu se connaît à ce qu'ils fabriquent" ... (Coran 35 Verset 8)

## SUNNITE

ous  
rès  
de la  
que  
ment

"Je pars en vous laissant le Coran et les Adiths a dit le prophète (Paix et salut sur lui.) Si vous les tenez fermement sans faille, vous ne risquez pas de vous égarer" (Adiths). Cependant lorsque Noé, après avoir averti son peuple du risque qu'il courait en restant incrédule aux enseignements de Dieu, il lui tint ce langage : (Coran 11 verset 32 à 34) "O Noé, tu as disputé avec nous, certes et trop disputé avec nous. Fais donc que vienne à nous ce dont tu nous menaces, si tu restes du nombre des véridiques ! Noé leur répondit : "Seul Dieu te fera venir s'il veut, alors que vous serez incapables de réduire à l'impuissance. Et mon conseil sincère ne vous profiterait pas si je voulais vous donner du conseil et que Dieu veuille vous dérouter il est votre seigneur, et vers lui vous serez ramenés".

A la lumière de ces quelques versets du Coran et adiths cités, nous sommes dans le regret de prendre toutes les dispositions utiles pour défendre les acquis socio-religieux obtenus durant tant d'années de patience, de constance face aux pratiques anti-démocratiques et anti-religieuses de ses éléments.

Nous dénonçons officiellement et solennellement les 12 personnes issues de l'ex-bureau régional dissous. Nous désapprouvons complètement leur existence illogique et illégale dans le bureau national, une correspondance a été adressée en son temps à qui de droit pour dénoncer ces éléments grillés et les écarter de l'instance dirigeante de notre Mouve-

ment. La publication des documents survenue dans les journaux malgré notre opposition constitue une provocation flagrante. Ces sieurs Ouédraogo Abdoulaye Alias Aboubacar citeime (président) et Kaboré Issaka (S.G) disent-ils dont les signatures figurent au bas du fameux avenant contesté sont tous deux et dix autres de leurs accolytes issus de l'ex-bureau régional dissous. La structure officielle qui a été désignée pour les remplacer s'est vu gripper par ses sieurs, qui, par truchement calculateur se retrouvent haut hissés dans le bureau national.

Nul n'est indispensable en islam. Le bon sens aurait voulu qu'automatiquement ils démissionnassent de leur responsabilité cumulée dans le bureau national.

Notre démarche ici consiste à donner à l'opinion publique un bref aperçu de la situation qui prévaut après la réouverture de nos mosquées. La crise froide et persistante, 2e phase, qui est entretenue au sein du Mouvement Sunnite n'est autre que cet état de fait tordu. Ils auraient pu prendre l'exemple de l'imam Sayouba Ouédraogo qui a bien voulu se retirer pour laisser la situation se débloquer. La responsabilité d'imam, en tant que premier responsable religieux, est conférée par l'ensemble des fidèles à un des nôtres doté de savoir islamique et jouissant d'un caractère de sagesse, de piété et de soumission au dogme de l'Islam. L'imam en a fait la preuve en tendant la perche à ses frères, et cela est à son honneur spirituel. Il n'était pas condamné par un acte anti-islamique unanimement reconnu. Pour la réunification des deux tendances occasionnées par l'aide bureaucratique du mouvement, il a accepté de se retirer car nul n'est censé détenir en exclusivité le savoir en islam (mis à part l'envoyé de Dieu, le prophète Mohamed, paix et bénédiction de Dieu sur lui).

Par contre, le titre de président, nous dirons plutôt Secrétaire général exécutif, reste concédé sur vote à main levée pour une durée déterminée, également à un des nôtres sans aucun autre critère. Le précédent, dépourvu de connaissances en islam car ne sachant même pas lire la lettre 9 (Wa) en arabe n'avait rien à perdre. Il avait dépassé de loin son mandat réglementaire. Ce qu'il

na pas compris est qu'en Islam il n'y a pas de place pour ceux qui s'adonnent à leurs désirs matériels. L'ignorance des versets coraniques ou plutôt la petitesse de la foi (TAWID) constitue un danger notoire pour l'ensemble de la communauté si l'on n'y prend garde.

Le Coran dit dans la sourate 33 verset 36 : "Et ce n'est pas à un croyant ni à une croyante, quand Dieu décide d'une affaire, et aussi son envoyé, de se donner le choix sur leur affaire. Et quiconque désobéit à Dieu et à son messager, s'égarera alors, certes d'un égarement manifeste ... Oui ceux qui font de la peine à Dieu et à son messager, Dieu les a maudits ici-bas, dans l'au-delà aussi, et leur a préparé un châtimement avilissant.

Et ceux qui font de la peine aux croyants et aux croyantes sans qu'ils l'aient méritée, ces gens-là se chargent alors d'une calomnie et d'un péché manifeste."

Nous rappelons à nos frères aveuglés par les paroles mielleuses et flatteuses des gens du bureau que les versets du Coran et les dires et gestes du prophète Mohamed (paix et bénédiction de Dieu sur lui) constituent la base fondamentale de notre culte. Dieu dit dans le saint Coran, Sourate 33

Verset 67 à 73 : "Et ils diront : Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égaré du sentier.

Seigneur, apporte-leur deux fois le châtimement, et maudites d'une grande malédiction ... ô les croyants ! craignez Dieu et parlez parole droite, afin qu'il vous réforme vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque, cependant obéit à Dieu et son prophète réussit certes de grande réussite ... Oui, soumis et soumises, croyants et croyantes, dévoués et dévouées, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes bienfaisants et bienfaitantes, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur sexe et gardiennes, invocateurs de Dieu et invocatrices, Dieu a préparé pour eux pardon et énorme salaire

Où le dépôt que nous avions proposé aux cieus et à la terre et aux montagnes, ils ont refusé de le porter, ils en ont eu peur alors que l'homme le porta. Celui-ci reste, oui très prévaricateur, très ignorant. Afin que Dieu châtie les surnois et les surnoises, et les faiseurs de Dieu et les faiseuses de dieux. Et Dieu accueille le repentir des croyants et des croyantes, Dieu cependant reste pardonneur. Miséricordieux."

### Communiqué à tous les Sunnites

*Vu la dissolution du Bureau régional de Ouagadougou et les personnes physiques remplacées par la commission provisoire,*

*Vu que ces dites personnes physiques, par truchement calculateur, se retrouvent être au-dessus de la commission dans le Bureau national,*

*Vu les tentatives de résolution proposées par la Commission en son temps et restées lettre morte,*

*Considérant que la structure dirigeante du Mouvement Sunnite dans son principe se révèle être caduque,*

*Considérant que la majorité des fidèles désapprouve les personnes issues du bureau régional dissous,*

*Considérant le Procès verbal de l'Assemblée générale du 2 Juin interdisant formellement la signature de l'Avenant N°1 controversé,*

*Considérant que le Burkina Faso est un pays démocratique et que les peuples ont la liberté de choisir librement leur responsable, le Mouvement Sunnite recommande à tous les fidèles, à quelque niveau qu'ils soient, la vigilance afin de barrer la route aux ignorants qui veulent introduire des innovations (Bid'as) dans la religion.*

*L'arbre ne doit pas cacher la forêt. Les quelques éléments minoritaires du Bureau exécutif ne doivent pas induire en erreur les Musulmans soumis que nous sommes.*

*Nous demandons à tous les fidèles sincères de se départir de ces 10 personnes, responsables de la crise au sein du Mouvement Sunnite.*

*Les fossoyeurs de la Sunna en particulier et de l'Islam en général ne passeront pas.*

**LE MOUVEMENT SUNNITE OUAGADOUGOU**